

PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

MESURE AUTORISANT L'AFFECTATION D'UNE SOMME N'EXCÉDANT PAS 30 MILLIONS À DES PROJETS MUNICIPAUX RENTABLES.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu :

Il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le ministre des Finances à conclure, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, des contrats avec les municipalités urbaines et rurales afin de leur consentir des prêts dont le montant global ne dépassera pas \$30,000,000, dans l'intention de permettre à ces municipalités de payer la totalité ou une partie du coût de construction d'aqueducs municipaux, d'usines à gaz municipales, de réseaux d'éclairage électrique municipaux, ou de toute autre entreprise municipale capable d'éteindre sa dette elle-même, ou de leur permettre d'améliorer, de renouveler ou d'agrandir ces ouvrages, à condition que la province dans laquelle se trouve située la municipalité approuve la demande d'emprunt, l'ouvrage qui sera financé avec les produits de l'emprunt et consente à garantir le remboursement, par la municipalité, du principal de cet emprunt et des intérêts; et afin de prescrire que l'intérêt, sur tout emprunt de cette sorte, sera de deux pour cent par année payable semi-annuellement et que tout emprunt sera amorti par des versements semi-annuels suffisants pour rembourser le montant entier du prêt pendant une période qui ne dépassera pas la durée approximative de l'utilité de cet ouvrage; et afin de prescrire aussi l'emploi et la rémunération du personnel temporaire nécessaire pour l'application de cette loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CAHAN

LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE DE 1926—SA DESCRIPTION COMME UN MOUVEMENT DE SÉPARATION DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE

À l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, sur une question de privilège, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a affirmé que certaines observations que j'ai faites le soir du 24 mai constituaient une interprétation fautive de l'attitude qu'il a prise en commentant les résolutions de la conférence impériale de 1926. J'accepte sans réserves l'opinion de mon honorable ami concernant ces résolutions. Les passages du hansard qu'il a cités ne sont certainement pas ceux qui ont motivé mes observations. Mais, comme il ne m'est pas agréable d'être considéré

[L'hon. M. Stevens.]

comme ayant mal interprété les paroles d'un honorable collègue, je signalerai qu'il existe d'autres passages qui ne sont pas tout à fait si flatteurs. Je me contenterai d'en citer un.

Lorsque la Chambre discutait, en 1927, la conférence impériale de 1926, mon honorable ami a prononcé les paroles suivantes que je relève à la page 1730 du hansard :

Il cherche maintenant...

C'est-à-dire le premier ministre :

Il cherche maintenant, par une approbation tacite de cette Chambre, car il n'a pas le courage de présenter un rapport de ses propres travaux pour qu'il soit approuvé et confirmé, à rompre chacun de ces liens constitutionnels qui nous lient et nous relient à la Grande-Bretagne et l'Irlande ainsi qu'aux dominions d'outre-mer. Et, alors qu'il appuie et se propose de mettre à exécution une politique de rupture et de destruction, il n'a pas une seule idée précise à présenter à cette Chambre quant à la formation d'un nouveau pacte ou quant à notre nouvel état et à nos relations politiques nouvelles, absolument nécessaires si la position du Canada doit être maintenue dans le monde.

Il y a donc lieu de m'excuser d'avoir fait les commentaires que j'ai faits; je suis heureux qu'ils ne représentent pas l'attitude véritable de mon honorable ami.

L'hon. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas lancer dans une longue discussion avec le très honorable député (M. Lapointe) mais, si j'ai bien compris, ce sont des extraits du hansard de 1927 qu'il est en train de lire; n'est-ce pas le cas?

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui.

L'hon. M. CAHAN: Il lit le hansard de 1927 alors que nous discutons un tout autre aspect de la question. Je me souviens très bien du débat qui a eu lieu cette année-là. La discussion a porté en 1927 sur des discours prononcés par les très honorables députés qui me font vis-à-vis. L'un avait été prononcé à Toronto par le très honorable premier ministre de cette époque et il en a été question. C'était un tout autre aspect de l'affaire que je discutais alors; je voulais surtout faire ressortir que le très honorable premier ministre s'était engagé publiquement à soumettre à la Chambre, pour qu'elle les approuve, les résolutions adoptées à la conférence impériale et qu'il avait ensuite refusé de le faire. Il avait donné à ces résolutions, ainsi d'ailleurs que le très honorable député (M. Lapointe), un sens qui, comme je l'ai déclaré, n'était pas celui qui semblait s'en dégager. J'ai exprimé mon opinion sur ces résolutions et j'ai donné leur véritable significa-